

Déclaration FNPOS CGT INC Recouvrement du 28/10/2020

Le projet « #Demain » qui nous est présenté aujourd'hui vise à décrire la future organisation du travail de la branche.

L'épidémie en cours, depuis le début de l'année 2020 a imposé une adaptation rapide et massive pour tenter de maintenir le personnel en activité dans des conditions sanitaires respectueuses des consignes des pouvoirs publics.

Visiblement, l'ACOSS et l'UCANSS, opportunistes¹, choisissent cette séquence pour préparer une nouvelle organisation du travail qui s'appuie sur l'intensification du travail à distance et la perte de repère pour les salariés quant à leur poste de travail sur site.

« Le partage des espaces de travail sur les sites » (page 28) s'accompagne d'une volonté de réaliser des adaptations visant à réaliser de nouvelles économies de dépenses de fonctionnement (page 31).

Ce projet, par certains côtés, peut séduire une partie des salariés soumis à des contraintes professionnelles difficilement conciliables avec les obligations de la vie quotidienne.

Le projet de fusion des 2 URSSAF de Normandie au 1^{er} janvier 2022, soit dans 14 mois, va dans le même sens. On ne nous fera pas croire que ce sont les administrateurs des 2 Conseils d'Administration respectifs, de leur propre initiative, qui se sont lancés dans cette aventure. Les 2 Directions d'organisme et la Caisse nationale y ont apporté un soutien indéfectible. Elles en ont favorisé l'émergence et se sont bien gardées de prévenir le personnel, ne révélant le projet aux CSE et aux Délégués Syndicaux que début mars à quelques jours du confinement quand le point allait être inscrit officiellement à l'ODJ des réunions des 2 CA.

Et en quelques mois, les CA des 2 URSSAF et de l'ACOSS se sont prononcés majoritairement « Pour » soutenus par les Directions.

C'est une rupture du contrat passé avec le personnel et ses représentants. En 2018, lors des discussions sur la COG et les CPG 2018-2022, « la main sur le cœur » on nous a expliqué qu'il était hors de question d'engager un quelconque processus de fusion au cours de la période, qu'aucune restructuration du réseau ne serait engagée.

Et pourtant au mépris de ces engagements, les quelques 600 employés et cadres des 2 URSSAF normandes vont subir un nouveau traumatisme. A peine les salariés du RSI ont-ils intégré nos organismes qu'ils doivent à nouveau se projeter dans une nouvelle aventure. Trois restructurations en un peu plus de 10 ans pour les personnels de la Haute-Normandie.

Les CSE, les organisations syndicales des 2 URSSAF se sont clairement et plusieurs fois prononcés contre ce projet. Dans un questionnaire lancé par les 2 CSE, le personnel, à une très large majorité, exprime son opposition et nous fait part d'une multitude d'inquiétudes.

Cette énième restructuration, au-delà de l'histoire de Guillaume le Conquérant, n'amuse pas le personnel qui a déjà largement assez de chantier en cours et de tâches à assumer, sans en plus avoir à gérer cette fusion. Dans tous les domaines, le manque de moyens est criant (budget, effectifs, formation en déshérence, matériel, etc). La crise économique massive qui touche et va toucher les entreprises dans les semaines et les mois qui viennent va impacter lourdement le travail des URSSAF. On ne sait pas encore quand cette épidémie de COVID-19 va se résorber et nous permettre de retrouver une situation normale mais en Normandie on va épuiser les équipes à fusionner les 2 organismes !

A la fin de la régionalisation, en 2014, il ne restait plus que 22 URSSAF sur la centaine existante. Depuis, la réforme territoriale administrative a réduit le nombre de région de 22 à 13. Allons-nous vers une nouvelle évolution du réseau dont la Normandie serait l'exemple à suivre ?

Entre la réorganisation du travail au sein de la branche par l'intensification du travail à domicile et la restructuration du réseau, la FNPOS CGT ne peut que se faire l'écho des inquiétudes du personnel quant à l'avenir des conditions de travail, l'avenir des URSSAF, l'avenir de tous les sites du réseau.

La FNPOS CGT s'associe aux 2 avis défavorables des CSE et aux déclarations négatives des Organisations syndicales représentatives des URSSAF de Haute et Basse Normandie.

La FNPOS CGT soutient les employés et cadres qui massivement rejettent ce projet de fusion.

Et contrairement à l'idée qui a été propagée par les Directions, il n'y a pas de consensus. Ce projet de fusion est dénoncé par les principaux intéressés, les agents et leurs représentants.

¹Le protocole d'accord national a été conclu le 28 novembre 2017 pour une durée déterminée de 5 années. Il arrive donc à échéance dans 2 ans soit fin 2022.